

# REVUE DU CREOGN

Centre de Recherche de l'École des Officiers de la Gendarmerie Nationale

Numéro 157

Octobre 2019

## LE MOT DU RÉDACTEUR EN CHEF

*Colonel Dominique SCHOENHER*

*À l'heure où nous bouclons cette Revue, le général d'armée Richard LIZUREY a fait ses adieux aux armes lors d'une cérémonie placée sous la présidence conjointe des ministres des Armées et de l'Intérieur. L'action de notre directeur général a été saluée par ces autorités mais un point nous est apparu comme insuffisamment mis en lumière : sa détermination constante à développer et valoriser la recherche dans notre Institution.*

*C'est en effet sous son impulsion que les mesures d'accompagnement et de soutien à la filière doctorale ont été prises, que l'enseignement supérieur s'est diversifié, que l'Observatoire national des sciences et des technologies de sécurité a été lancé, qu'un prix « recherche et réflexion stratégique » de la gendarmerie a été créé, que plusieurs conventions partenariales ont été signées avec le monde universitaire et celui de la recherche.*

*Au bilan, c'est tout un écosystème qui a été constitué pour permettre à la gendarmerie d'être un acteur de la réflexion scientifique sur les politiques de sécurité et les enjeux de l'intégration des nouvelles technologies. Lors du colloque du 7 juin 2019, cette capacité d'anticipation avait été mise en exergue par le ministre de l'Intérieur comme l'une de nos « plus-value différenciante ».*

*Le CREOGN densifiant son activité événementielle en fin d'année, nous vous invitons à consulter régulièrement notre site pour suivre notre actualité et vous inscrire à nos manifestations : le 26 novembre à Dijon, le 6 décembre à Melun et le 11 décembre à Champs-sur-Marne.*

*Bonne lecture à tous.*



## SOMMAIRE



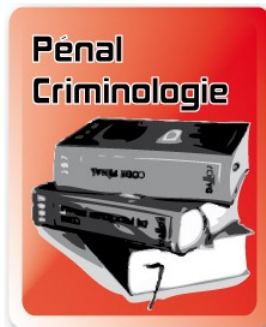
- La Commission européenne réfléchit à un RGPD de l'intelligence artificielle
- Reconnaissance faciale, la police britannique a transmis des photos de 7 individus à une société privée
- Rapport annuel d'activité 2018/2019 du Conseil constitutionnel
- Des parents d'élèves et des associations s'unissent contre les villes intelligentes



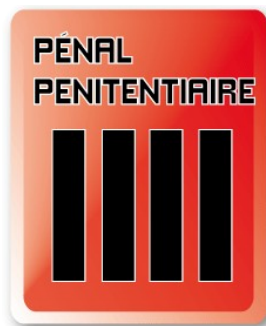
- Prochaine fusion de l'INPS et du SCPTS validée
- Ouverture de la première « gendarmerie drive » française
- L'IGPN s'inquiète de la contestation systématique de l'usage de la force



- 3 ans après sa création, quelles ambitions pour la garde nationale ?
- Camouflage, les nouveaux « caméléons » de l'armée de Terre
- Quand le milieu du renseignement se dévoile (un peu)
- QPC : mise en mouvement de l'action publique en cas d'infraction commise par un militaire lors d'une opération extérieure
- Regrouper les unités de la cyberdéfense pour plus d'efficacité



- Faux-monnayeurs, les nouvelles pratiques à l'ère numérique



- La vidéosurveillance en prison, un remède empoisonné



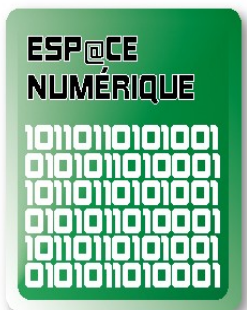
- Une mafia nigériane à Marseille s'attaque à des compatriotes demandeurs d'asile



- Adoption d'une directive européenne concernant la protection des lanceurs d'alerte



- Royaume-Uni : des failles dans l'enregistrement des agressions sexuelles
- Le Bola-Wrap 100 : un nouvel outil d'entrave pour les policiers
- Les responsables de la police britannique critiquent les £10M de crédits débloqués pour armer les policiers de tasers



- Google News est né des cendres du 11 septembre
- Les différents moyens mis en œuvre par Facebook pour gérer les contenus



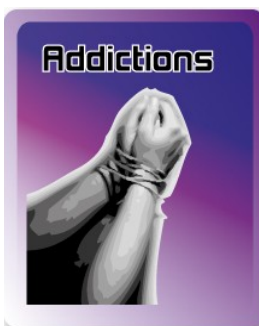
## Sciences et technologies

- Nouveau système d'imagerie intégrale expérimenté dans une station du métro (Stratfort) de Londres
- Identification d'une personne à travers un mur
- De la viande imprimée en 3D à bord de la station spatiale internationale
- Une intelligence artificielle démasque un meurtrier
- Offensive d'Amazon sur les objets connectés et « intelligents »



## Santé Environnement

- Découverte d'un nouvel antibiotique
- La planète n'a jamais connu un tel réchauffement climatique – Le Groenland touché par une vague de chaleur inédite
- La technique du « bébé médicament »
- Expérimentation de drones pour la pulvérisation de produits phytosanitaires
- L'éolien poursuit son essor en France
- Le CEFE mise à son tour sur le photovoltaïque
- L'intelligence artificielle, pilote de la flexibilité électrique
- Les rivières volantes, des fleuves qui ne manquent pas d'air



## Addictions

- La police du Pays de Galles du nord offre aux toxicomanes un programme de réhabilitation plutôt qu'un séjour en prison
- Plan national de lutte contre les stupéfiants



- Comment repérer les hommes qui tuent leur partenaire
- Tests génétiques récréatifs
- Une charte pour une représentation mixte des jouets



- Une initiation aux sciences par le jeu



- Les coups de cœur du département Documentation

## **AGENDA DU DIRECTEUR – NOVEMBRE 2019**

**4 novembre** : cours cybersécurité MBASp et Master 2 EOGN

**5 novembre** : intervention au Forum du Rhin supérieur sur les cybermenaces (FRSC); jury du prix de la recherche

**6 novembre** : intervention sur l'identité de la gendarmerie devant les aumôniers protestants

**7 novembre** : présidence de l'Agor@ parlementaire sur les données de santé; interview par Acteurs publics sur la recherche en cybersécurité

**8 novembre** : intervention sur la cybersécurité au DUT de Nancy

**12 novembre** : intervention sur la cybersécurité au Forum sur la Paix

**13 novembre** : comité de rédaction revue Administration

**14-15 novembre** : session nationale IHEDN-INHESJ souveraineté numérique et cybersécurité

**15- 16 novembre** : Conversations de Gouvieux

**19 novembre** : intervention devant le Club cyber entreprise

**21 novembre** : intervention Cybersécurité à Milipol

**26 novembre** : colloque sur le droit de la contrainte avec l'Université de Dijon et l'école de gendarmerie de Dijon

**29 novembre** : intervention à l'École française du Barreau



## **ÉDITO DU DIRECTEUR**

L'École des officiers de la gendarmerie nationale va bientôt fêter son centenaire. Parmi les manifestations prévues, un colloque se tiendra le 6 décembre 2019 dans les locaux de l'université de Paris II Panthéon-Assas à Melun, facilement accessibles par le train depuis Paris Gare de Lyon (attention ! Il ne s'agit pas des locaux parisiens de l'université). Le thème retenu est bien évidemment lié à la vocation de l'EONG qui forme des hommes et des femmes au commandement : « L'autorité du décideur à l'épreuve du droit dans un monde imprévisible et numérique ». Quatre tables rondes, des Keynotes et l'interview d'une personnalité rythmeront la journée clôturée par le ministre de l'Intérieur. Face à la crise, comment s'exerce ou se transforme le leadership ? Quelle est la liberté d'action du décideur qui doit concilier la « verticalité » de la direction stratégique qui lui est imposée et « l'horizontalité » des partenariats et des ajustements aux circonstances locales ? Comment le droit encadre-t-il le pouvoir de contrainte dans une approche équilibrée entre sécurité et liberté ? Comment la transformation numérique modifie-t-elle la manifestation du leadership ?

Ces questions se posent aussi bien aux chefs militaires qui « commandent » qu'aux civils qui « dirigent ».

C'est donc un colloque qui intéresse directement les futurs cadres civils et militaires. Le partenariat entre l'EONG et Paris II, notamment autour du Master 2 « stratégies de la sécurité », est une opportunité pour les élèves de l'école et les étudiants civils. Ce creuset commun est une richesse qui sera illustrée par le témoignage d'anciens étudiants civils servant aujourd'hui dans des institutions de défense et de sécurité.

Les inscriptions sont ouvertes! Il suffit d'aller sur le lien <https://www.billetweb.fr/billetweb-fr-colloque-centenaire>. Le nombre de places limité justifie que les premières demandes soient les premières satisfaites.

Bonne lecture de la Revue du Centre !

***Par le général d'armée (2s) Marc WATIN-AUGOUARD***





## LIBERTÉS PUBLIQUES



### **157-19-LP-01 LA COMMISSION EUROPÉENNE RÉFLÉCHIT À UN RGPD<sup>1</sup> DE L'INTELLIGENCE ARTIFICIELLE**

L'intelligence artificielle (IA) se développe à grands pas, notamment sous l'impulsion de la Chine qui souhaite en faire la clef de voûte de son système de contrôle social. La situation inquiète le monde occidental qui ne partage pas cette approche et souhaite réglementer l'usage des algorithmes pour éviter les dérives.

Il ne s'agit pas de se prémunir contre les hypothétiques dystopies comme *Matrix* ou *Terminator* dans lesquelles une intelligence artificielle asservirait l'humanité mais bien d'encadrer les usages actuels, bien plus modestes. C'est en effet sur le plan éthique que doit se porter la réflexion. Il apparaît nécessaire d'anticiper cette évolution rapide dans son impact sur la liberté de penser et de « dévier de la norme » en démocratie. En effet, la puissance rassurante de l'avis rendu par l'assistance algorithmique va renforcer notre tendance naturelle à nous laisser guider dans nos choix plutôt que de produire l'effort d'une réflexion autonome. Cette paresse intellectuelle peut conduire à toutes les manipulations possibles de l'opinion.

Les sociétés en pointe dans le secteur de l'IA sont également en demande de régulation afin de rassurer des usagers dont la méfiance serait préjudiciable au développement des affaires. L'Union européenne pourrait apporter une réponse en ce sens en édictant des principes éthiques destinés à réguler les usages algorithmiques et à définir ce qui est acceptable. Ils s'appliqueraient aux développeurs et aux usagers de cette technologie comme des garde-fous sans contraindre excessivement la recherche et l'innovation. Cette posture aurait pour ambition de laisser émerger quelques champions européens.

[PÂRIS, Benoît, Quel RGPD pour l'IA, lesechos.fr, 11 septembre 2019](#)

### **157-19-LP-02 RECONNAISSANCE FACIALE, LA POLICE BRITANNIQUE A TRANSMIS DES PHOTOS DE 7 INDIVIDUS À UNE SOCIÉTÉ PRIVÉE**

Les photos de sept individus ont été transmises à une entreprise privée par la police locale de Camden pour être utilisées dans le cadre d'un système de reconnaissance faciale à *King's Cross*.

De 2016 à 2018, aucun contrôle n'a été effectué par la police de Londres ou le cabinet du maire concernant ces mises à disposition. Il n'y aurait apparemment pas d'autres cas similaires de photos partagées avec des sociétés privées.

Ce plan de surveillance, consistant à traquer des individus sans leur consentement, a été approuvé en 2016 par la police de Camden et le propriétaire du site de 27 hectares, le *King's Cross*. Les individus sur ces photos avaient été inculpés pour différents délits. Le but était de prévenir des faits de délinquance.

*NDR : La reconnaissance faciale ne présente pas que des failles d'ordre technologique, la faille humaine est également un point de compromission.*

---

1 Règlement général sur la protection des données.

[SABBAGH, Dan, « Facial recognition row : Police gave King's Cross owner images of seven people », \*theguardian.com\*, 4 octobre 2019](#)

### **157-19-LP-03 RAPPORT ANNUEL D'ACTIVITÉ 2018/2019 DU CONSEIL CONSTITUTIONNEL**

Le rapport d'activité 2018/2019 du Conseil constitutionnel, tout en mettant en exergue son activité, fait état de son souci de se rapprocher du citoyen. La Haute Juridiction entend faire preuve de davantage de transparence dans son processus décisionnel en publiant sur son site les contributions extérieures qui ont nourri sa réflexion.

Concernant son activité juridictionnelle, le Conseil constitutionnel a enregistré, pour cette période, 20 saisines en matière de contrôle de constitutionnalité dit *a priori* de la loi, 67 saisines sur des contrôles de constitutionnalité dit *a posteriori* Question prioritaire de constitutionnalité (QPC). Au final, toutes décisions rendues, le nombre total de saisines s'élève à 175, ce chiffre comprenant le contentieux des élections des députés et des sénateurs. Ce rapport commente également les décisions majeures que le Conseil constitutionnel a été amené à rendre en 2018 / 2019.

Dans un souci de se rapprocher des citoyens, le Conseil constitutionnel expérimente la délocalisation de ses séances publiques, en matière de QPC, en allant siéger au niveau des chef-lieux de région. Pour l'année 2019, les Sages de la rue Montpensier se sont rendus à Metz puis à Nantes. Sur ce point, le président du Conseil constitutionnel a exprimé sa volonté de renouveler à l'avenir cette opération à chaque trimestre.

Sur le plan de la transparence, le Conseil constitutionnel a décidé de rendre publiques les « contributions extérieures » dont il est destinataire. Il s'agit de documents qui ne sont pas des actes de procédure. Ces contributions sont envoyées à l'initiative de personnes physiques ou morales représentatives des différentes sensibilités de la société civile : professeurs de droit, syndicats, associations...

Le rapport souligne, par la même occasion, deux éléments factuels majeurs dans son histoire. Tout d'abord, pour la deuxième fois depuis sa création, le Conseil constitutionnel a été saisi par le président de la République au sujet de la conformité d'une loi à la Constitution. Pour mémoire, il s'agissait de la loi « visant à renforcer et garantir le maintien de l'ordre public lors des manifestations » appelée aussi loi « anti-casseur » (cf Décision n° 2019-780 DC du 4 avril 2019). De même, le Conseil constitutionnel met en œuvre pour la première fois la procédure du référendum d'initiative partagée (RIP), procédure inscrite dans la Constitution depuis sa révision en 2008. À ce titre, les Conseillers auront à veiller à la régularité des opérations à chaque étape de la procédure. Il est à noter que le Conseil constitutionnel publie régulièrement, sur son site Internet, un état du nombre de pétitionnaires en faveur du RIP « visant à affirmer le caractère de service public national de l'exploitation des aéroports de Paris ». L'année 2019 a été marquée également par le renouvellement du tiers de ses membres.

[CONSEIL CONSTITUTIONNEL, Rapport d'activité 2019, \*conseil-constitutionnel.fr\*, septembre 2019](#)

### **157-19-LP-04 DES PARENTS D'ÉLÈVES ET DES ASSOCIATIONS S'UNISSENT CONTRE LES VILLES INTELLIGENTES**

La Quadrature du Net a lancé une campagne intitulée « Technopolice » à laquelle se sont associées la Ligue des droits de l'Homme, la CGT-Educ et la Fédération des conseils de parents d'élève. Dans un communiqué en date du 16 septembre 2019, elles mettent en

garde contre le déploiement des outils biométriques de surveillance dans les établissements scolaires et dans les villes, et contre la collecte des données numériques qu'ils induisent. Les participants à cette campagne ont mis en place un forum de discussion et de débats « mais surtout un système anonyme et sécurisé pour déposer des documents confidentiels ». L'objectif est de recueillir et de rassembler le maximum d'éléments sur les expérimentations et les projets en cours ou à venir. Les dispositifs de reconnaissance faciale envisagés dans 2 lycées de Marseille et de Nice sont toujours suspendus à l'avis de la Commission nationale de l'informatique et des libertés (CNIL) ; la « safe city » est testée à Nice et à Saint-Étienne. Ce mouvement de contestation, du moins de défiance, se retrouve aux États-Unis, où des villes s'opposent à l'utilisation de cette technologie par la police, où la Californie vient de « l'interdire dans les caméras corporelles des forces de l'ordre », et au Royaume-Uni, où le recours à la reconnaissance faciale est remis en cause notamment par l'Information Commissioner's Office (ICO), l'équivalent de la CNIL (voir aussi [Note du CREOGN n° 43](#) de septembre 2019 « Reconnaissance faciale et contrôles préventifs sur la voie publique, l'enjeu de l'acceptabilité »).

[ZEMA, Alexis, Surveillance, données... Des parents d'élèves et des associations s'unissent contre les villes intelligentes, \*lefigaro.fr\*, 18 septembre 2019](#)

[Avec AFP, L'expérimentation de la biométrie au lycée retardée à Nice et Marseille, \*20minutes.fr\*, 17 septembre 2019](#)

[BENHAMOU, Pierre, Royaume-Uni : Premiers couacs pour la reconnaissance faciale à Londres, \*zdnnet.fr\*, 19 août 2019](#)

[VITARD, Alice, La Californie interdit la reconnaissance faciale dans les caméras corporelles des policiers, \*usine-digitale.fr\*, 9 octobre 2019](#)



## POLITIQUE DE SÉCURITÉ



### **157-16-PS-01 VALIDÉE**

### **PROCHAINE FUSION DE L'INPS ET DU SCPTS**

Le ministère de l'Intérieur a validé la fusion de l'INPS (Institut national de la police scientifique) et du SCPTS (Service central de police technique et scientifique), comme le recommandait le rapport conjoint de l'inspection générale de l'administration et de l'inspection générale de la police nationale datant d'avril 2019. La nouvelle structure disposera d'une compétence nationale et aura autorité fonctionnelle sur l'ensemble des structures territoriales. Elle a pour ambition de faciliter le rapprochement et les mutualisations avec l'Institut de recherche criminelle de la gendarmerie nationale et d'autres services experts relevant d'autres administrations.

Le rapport IGA-IGPN relève plusieurs lacunes de l'INPS dans sa forme actuelle : « le défaut de proximité avec les enquêteurs ou magistrats », « la faible capacité de projection sur le terrain », « des délais de traitement jugés trop longs », ou encore une « organisation logistique largement perfectible quant à la collecte et au transport des scellés ». Le SCPTS, créé en avril 2017, n'est pas parvenu à assurer correctement son rôle de tutelle sur la mission de police technique et scientifique au sein de la police nationale.

[MARCHAL Raphaël, Police technique et scientifique : le ministère de l'Intérieur valide la fusion de l'INPS et du service central, aefinfo.fr, 19 septembre 2019](#)

### **157-19-PS-02      OUVERTURE DE LA PREMIÈRE « GENDARMERIE DRIVE » FRANÇAISE**

C'est au sein de la nouvelle zone commerciale « Oasis 3 », à proximité de Vesoul, que cette unité très innovante vient d'être inaugurée. Le bâtiment de 90 m<sup>2</sup>, construit par le promoteur de la zone et mis gracieusement à la disposition de la gendarmerie, accueillera, outre des bornes de renseignement interactives, jusqu'à trois militaires les week-ends aux heures d'affluence. Cette implantation permettra aux consommateurs de réaliser leurs démarches vis-à-vis de la gendarmerie tout en faisant leurs courses. Cette expérimentation s'inscrit dans la logique de proximité et de contact avec la population, fondant la police de sécurité du quotidien. La gendarmerie se trouvera au cœur d'une zone de vie et de flux de plusieurs milliers de personnes venant majoritairement des zones rurales des alentours. Si les résultats sont concluants, le concept pourrait être dupliqué dans d'autres zones commerciales à travers le pays.

Pour le promoteur, l'investissement (120 000 €) est également jugé profitable, car il correspond à une offre de service innovante pouvant intéresser la clientèle tout en assurant une présence rassurante.

[SAUTER, Philippe, Près de Vesoul, la première gendarmerie drive française, leparisien.fr, 11 septembre 2019](#)

## **157-19-PS-03 L'IGPN S'INQUIÈTE DE LA CONTESTATION SYSTÉMATIQUE DE L'USAGE DE LA FORCE**

La directrice de l'Inspection générale de la police nationale (IGPN) fait état d'une hausse de 40 % des saisines de son service suite au mouvement « gilets jaunes ». Elles traduisent selon elle une « tendance inquiétante à la remise en cause systématique de tout usage de la force et de la contrainte par la police nationale [...] peu importe que ce recours soit justifié au regard du droit ». Dans certains cas, le simple fait d'une présence policière ou d'un périmètre interdit à la manifestation a fait l'objet d'une plainte pour entrave à la liberté de manifester, approche recueillant parfois le soutien d'élus. Au-delà du contexte « gilets jaunes » et de l'ordre public, elle constate un phénomène de contagion à toute action policière. Cette situation pourrait conduire les policiers à appliquer un principe de précaution pour ne pas avoir à subir les tracasseries de l'enquête administrative, voire judiciaire, quand bien même leur intervention serait justifiée. Cette inhibition constituerait une négation de leur mission de protection des biens et des personnes tout en mettant en danger leur propre sécurité physique.

*NDR : Un débat, assez identique dans ses termes, avait agité les forces armées lorsque la Justice s'était intéressée aux responsabilités et circonstances lors de décès en opérations extérieures : décès de plusieurs militaires français dans une embuscade en Afghanistan (risque d'inhibition du commandement pour éviter les mises en cause) ; décès d'un civil ayant forcé un barrage (risque d'inhibition de la réaction du soldat, le mettant en danger et l'empêchant de remplir sa mission). Fort heureusement la Justice a su prendre en compte les circonstances et le législateur est intervenu pour sécuriser le cadre juridique de l'emploi de la force et l'usage des armes hors du cadre légal du conflit armé. Gageons que les mêmes causes produiront les mêmes effets.*

[BLANES, Judith, "Gilets jaunes" : hausse de 40 % des saisines de l'IGPN pour contestation de l'usage de la force, aefinfo.fr, 27 septembre 2019](#)



## DÉFENSE



### **157-19-DE-01 3 ANS APRÈS SA CRÉATION, QUELLES AMBITIONS POUR LA GARDE NATIONALE ?**

La secrétaire générale de la garde nationale confirme la volonté de montée en puissance de la garde nationale avec pour cible 85 000 personnels, 45 000 pour le pilier « intérieur » (police-gendarmerie) et 40 000 pour le pilier « armées ». Cet objectif impose un effort de recrutement permanent, l'effectif actuel étant à 76 000 avec un taux d'attrition annuel important se maintenant entre 15 et 20 %. Depuis 2015, la population des réservistes a été rajeunie (30 % ont moins de 30 ans), féminisée (+3 000 pour atteindre l'effectif de 14 000) et davantage employée (+33 %, à 32 jours en moyenne par an).

Dans le cadre des « journées nationales des réservistes », une campagne de communication « Mettre plus de vie dans votre vie » a été initiée sur les réseaux sociaux afin de valoriser l'engagement et toucher un public jeune en quête de sens.

Une réflexion est également en cours sur les mesures d'attractivité (aide au financement du permis et des études, prime de fidélisation) pour les adapter aux besoins des réservistes et en envisager de nouvelles. Les employeurs, pouvant bénéficier de réductions fiscales, sont également ciblés afin de faciliter la mise à disposition des réservistes (plus de 700 conventions ont déjà été signées).

*NDR : Les contraintes budgétaires qui semblent devoir à nouveau peser sur les budgets de la réserve gendarmerie en 2020 constituent un frein à l'atteinte des objectifs quantitatifs et, à terme, qualitatifs de la garde nationale.*

[« La générale Anne Fougerat détaille ses ambitions pour la garde nationale, trois ans après sa création », \*aefinfo.fr\*, le 4 octobre 2019](#)

### **157-19-DE-02 CAMOUFLAGE, LES NOUVEAUX « CAMÉLÉONS » DE L'ARMÉE DE TERRE**

Le site *opex360.com* consacre un article sur les derniers projets de camouflage de l'armée de Terre. Après un bref rappel historique, notamment du rôle précurseur, au début du XX<sup>e</sup> siècle, du peintre Lucien-Victor Guirand de Scevola et du décorateur Louis Guingot, l'auteur de l'article fait le point sur les deux projets actuels.

Le premier, déjà présenté à l'édition 2018 du salon Eurosatory par un adjudant-chef de la Section technique de l'armée de Terre (STAT), joue la carte du trompe-l'œil. Le second, plus technologique, appelé projet « Caméléon », fait appel à trois innovations : le camouflage dans les bandes spectrales du visible et de l'infrarouge thermique, l'analyse de l'environnement par senseurs et l'adaptation automatique du camouflage par algorithme de type *Deep Learning*.

[LAGNEAU, Laurent, Le nouveau camouflage des blindés de l'armée de terre devrait être dix fois plus efficace que l'actuel, \*opex360.com\*, 12 octobre 2019](#)

Réputé pour sa discrétion, le milieu du renseignement lève une partie du voile de ses activités à travers plusieurs opérations de communication. Du 15 octobre 2019 au 9 août 2020, la Cité des sciences et de l'industrie de Paris convie le public à découvrir sa nouvelle exposition temporaire intitulée « Espions », où il sera possible de dépasser les clichés et les fantasmes pour découvrir l'envers du décor des principaux services de renseignements français.

*Le Parisien* consacre, quant à lui, un dossier sur les « six services du premier cercle du renseignement français », à savoir la Direction générale de la sécurité extérieure (DGSE), la Direction du renseignement et de la sécurité de la défense (DRSD), la Direction du renseignement militaire (DRM), la Direction générale de la sécurité intérieure (DGSJ), la Direction nationale du renseignement et des enquêtes douanières (DNRED) et la cellule TRACFIN, le tout sous l'égide du Coordonnateur national du renseignement. *Le Parisien* s'est ainsi rendu au sein des locaux de la DGSE et de la DGSJ où le journaliste a pu s'entretenir avec divers spécialistes de ces deux services (cryptologues, analystes, experts de la défense informatique). Le quotidien rapporte enfin que « plus que jamais, la DGSE et la DGSJ recrutent et recherchent les meilleurs éléments dans tous les domaines [...] avec 700 nouveaux postes à pourvoir à la DGSE et plus de 1 200 à la DGSJ dans les cinq ans à venir ».

[FOLGOAS, Ronan, DÉCUGIS, Jean-Michel, Que font nos espions ? Des agents du renseignement racontent leur métier, \*leparisien.fr\*, 13 octobre 2019](https://www.leparisien.fr/13-10-2019/folgoas-ronan-decugis-jean-michel-que-font-nos-espions-des-agents-du-renseignement-racontent-leur-metier-13-10-2019)

#### **157-19-DE-04 QPC : MISE EN MOUVEMENT DE L'ACTION PUBLIQUE EN CAS D'INFRACTION COMMISE PAR UN MILITAIRE LORS D'UNE OPÉRATION EXTÉRIEURE**

Le Conseil constitutionnel était saisi d'une question prioritaire de constitutionnalité (QPC) concernant le second alinéa de l'article 698-2 du Code de procédure pénale (CPP). Pour mémoire, cet alinéa réserve au procureur de la République le monopole de la mise en mouvement de l'action publique pour toute infraction commise par un militaire au cours d'un engagement sur un théâtre d'opérations extérieures.

La requérante considérait que cette disposition méconnaissait le droit à un recours juridictionnel effectif. Pour considérer que l'alinéa 2 de l'article 698-2 du CPP est conforme à la Constitution, les Conseillers ont motivé leur décision en se référant à la Déclaration des droits de l'Homme et du citoyen de 1789 (DDHC), plus particulièrement à travers ses articles 16 (principe de la séparation des pouvoirs) et 6 (principe de l'égalité devant la justice). D'une part, le Conseil constitutionnel a considéré que la partie lésée a toujours la possibilité de saisir le juge administratif ou civil pour obtenir une réparation du dommage causé par le militaire. De ce fait, la méconnaissance du droit à un recours juridictionnel n'est pas avérée.

D'autre part, les juges constitutionnels estiment que le législateur n'a pas instauré dans l'article 698-2 du CPP une discrimination injustifiée au regard du contexte particulier de l'exercice de l'emploi de la force par les militaires. Sur ce dernier point, la Haute Juridiction reconnaît le bien-fondé de l'exclusivité de la mise en mouvement de l'action publique au profit du procureur de la République dont le but est de « limiter le risque de poursuites pénales abusives, de nature à déstabiliser l'action militaire de la France à l'étranger ».

*NDR : « La question prioritaire de constitutionnalité est le droit reconnu à toute personne qui est partie à un procès ou une instance de soutenir qu'une disposition législative porte*

*atteinte aux droits et libertés que la Constitution garantit. Si les conditions de recevabilité de la question sont réunies, il appartient au Conseil constitutionnel, saisi sur renvoi par le Conseil d'État ou la Cour de cassation, de se prononcer et, le cas échéant, d'abroger la disposition législative. » (source : site du Conseil constitutionnel)*

[CONSEIL CONSTITUTIONNEL, Décision n° 2019-803 QPC du 27 septembre 2019](#)

## **157-19-DE-05      REGROUPER LES UNITÉS DE LA CYBERDÉFENSE POUR PLUS D'EFFICACITÉ**

Le Commandement de la cyberdéfense (Comcyber) a été installé à Rennes par la ministre des Armées le 3 octobre 2019. Pour la ministre, la cyberdéfense est un domaine clé pour la souveraineté du pays. En janvier 2019, lors de son [discours sur la stratégie cyber des Armées](#), elle avait fait de la cyberdéfense une priorité stratégique de la « Loi de programmation » LPM 2019-2025, priorité qu'elle a réaffirmée, en septembre 2019, lors de la 17ème Université d'été de la défense.

L'inauguration du bâtiment dédié à cet effet concrétise son appel à l'unité par le biais de partenariats forts entre les différents acteurs du domaine cyber. Elle a poursuivi le renforcement des moyens humains et financiers en vue de la consolidation de la structure, qui accueillera 400 « cybercombattants ». Le bassin rennais comprend plusieurs entreprises et start-up spécialisées dans ce domaine. En outre, dans la région, plus de 200 chercheurs, répartis dans des grandes écoles, des universités et des instituts, ont fait de la cyberdéfense leur cheval de bataille.

La Direction générale de l'armement (DGA) entend également profiter de toute cette synergie, elle a créé à Rennes « la Cyberdéfense Factory », où les universitaires, les PME et start-up pourront mettre en commun leur savoir et travailler au contact des experts de la DGA et des opérationnels des armées pour l'émergence de nouvelles technologies.

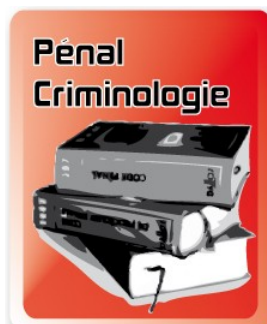
[BOBBERA, Carine, Regrouper les unités de la cyberdéfense pour plus d'efficacité, \*défense.gouv.fr\*, 4 octobre 2019](#)

[La Cyberdéfense Factory accueille start-up et PME à Rennes, \*vipress.net\*, 8 octobre 2019](#)





## PÉNAL/CRIMINOLOGIE

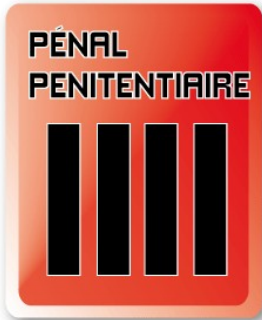


### 157-19-PC-01 FAUX-MONNAYEURS, LES NOUVELLES PRATIQUES À L'ÈRE NUMÉRIQUE

Alors que l'Office central pour la répression du faux-monnayage (OCRFM) célèbre ses 90 ans à Marseille, la faune des contrefacteurs se métamorphose. *Le Figaro* réalise un reportage sur l'évolution des contrefacteurs et notamment sur la nouvelle génération de faussaires, moins virtuoses mais équipés en numérique. Le commissaire qui dirige l'Office indique que « seuls 44 % des billets diffusés sur le territoire national en 2018 proviennent du « Napoli Group », alors que ce dernier arrosait 90 % du marché clandestin en 2015 ». Le média rapporte que si le trafic sur le marché européen a baissé en volume de 40 % en quatre ans, pour s'établir à 527 511 coupures apocryphes confisquées, les faussaires agissent avec une frénésie sans cesse renouvelée. Selon *Le Figaro*, le logiciel Rapace de l'OCRFM a identifié pas moins de 1 593 contrefaçons de l'euro depuis sa mise en circulation en 2002.

[CORNEVIN, Christophe. Enquête sur ces faux-monnayeurs qui se mettent à l'heure numérique, \*lefigaro.fr\*, 25 septembre 2019](#)





**157-19-PP-01 LA VIDÉOSURVEILLANCE EN PRISON, UN REMÈDE EMPOISONNÉ**

Selon certains professionnels du milieu carcéral, la vidéosurveillance pourrait aider à lutter contre l'impunité liée aux violences en prison. Toutefois, cette solution n'est pas sans inconvénients.

Lorsqu'un détenu se dit victime d'agissements répréhensibles provenant d'un agent pénitentiaire, la véracité des faits n'est pas aisée à établir en raison de l'omerta qui règne en pareille circonstance. Peu de cas aboutissent à des condamnations. Selon les acteurs du milieu carcéral et judiciaire (directeurs de prison, avocats, procureurs), l'image constitue un moyen objectif pour sortir du « parole contre parole » et révéler des faits. La vidéo qui fait figure d'un témoin impartial permet de reconstituer les événements dans le temps et se révèle être d'une aide précieuse pour les autorités judiciaires, à tel point que certains militent pour la généralisation de la vidéo en milieu carcéral.

Cette vision revient à surestimer la force probatoire de la vidéo. Le travail de l'enquête pénale ne doit pas se faire sur la seule preuve vidéo. Celle-ci ne doit rester qu'un élément parmi d'autres preuves. « Appréhender la vidéo comme une preuve maxima, ou une preuve magique, constitue en réalité une dérive », alerte un procureur.

Par ailleurs, l'administration pénitentiaire ne dispose pas à ce jour des moyens matériels pour stocker ces données numériques (les données sont conservées rarement au-delà de 72 heures). Or, pour intégrer une procédure pénale, la plainte devra être déposée dans un délai très court après les faits (selon le Défenseur des droits, 6 mois de conservation des images sont nécessaires pour protéger les droits des victimes).

La généralisation de la vidéo qui supprimerait toute zone d'intimité pour les détenus ne constitue t-elle pas une dérive ? alertait le Contrôleur général des lieux de privation de liberté dans le rapport d'activités de 2009.

En réalité, la généralisation de la vidéo en milieu carcéral reste une réponse insuffisante aux violences des surveillants et ne peut se substituer à une enquête pénale.

[BOSQUET, Sarah, CRÉTENOT, Marie, La vidéosurveillance, un remède empoisonné, Observatoire international des prisons, oip.org. 14 septembre 2019](#)





### 157-19-TF-01      UNE MAFIA NIGÉRIANE À MARSEILLE S'ATTAQUE À DES COMPATRIOTES DEMANDEURS D'ASILE

Des mafias très violentes sévissent au Nigeria depuis les années 1950. Les Nigériens constituent, depuis 2 ans, les premiers demandeurs d'asile à Marseille. 979 dossiers ont été déposés en 2019, contre 51 en 2016. La plupart n'aboutit pas, en raison de l'application de la Convention de Dublin, néanmoins, les personnes concernées restent le plus souvent dans la ville. Or, leur exil est généralement organisé par une mafia du pays, notamment « Les Bérets bleus », qui n'hésitent pas à mettre en œuvre leurs méthodes d'intimidation et de punition quand ils ne sont pas remboursés des dettes dont ils s'estiment créanciers : racket, menaces de mort, attaques à la machette et au couteau. Les Nigériens, souvent employés clandestinement dans les secteurs du bâtiment ou de la restauration, sont victimes d'agressions « aux membres et aux articulations pour qu'ils perdent leur force de travail afin de pouvoir ensuite les enrôler plus facilement dans le trafic ou le vol », indique un avocat ayant déposé une cinquantaine de plaintes. Logeant généralement dans des squats, ils sont vulnérables et facilement repérables. Ce réseau mafieux serait en train de s'étendre à Lyon, où arrivent des migrants nigériens. L'Italie a été confrontée à cette même situation, à laquelle les *carabinieri* ont réagi en distribuant aux migrants des cartes SIM et en leur communiquant un numéro à joindre en cas de difficultés.

[ROUCHARD, Samantha, Mafia nigériane à Marseille : «J'ai très peur car je sais de quoi ils sont capables», \*liberation.fr\*, 29 septembre 2019](#)





### **157-19-EU-01 ADOPTION D'UNE DIRECTIVE EUROPÉENNE CONCERNANT LA PROTECTION DES LANCEURS D'ALERTE**

Les ministres de la Justice de l'Union européenne ont adopté, le 7 octobre 2019, la Directive européenne concernant la protection des lanceurs d'alerte. Désormais, les États membres disposent d'un délai de deux ans pour transposer cette Directive dans leur droit national. À cette occasion, la ministre finlandaise de la Justice, dont le pays assure actuellement la présidence de l'Union européenne, a déclaré :

« Personne ne devrait risquer sa réputation ou son emploi pour avoir dénoncé des comportements illégaux ». Un des objectifs de cette Directive est d'unifier, dans l'Union européenne, la protection juridique des lanceurs d'alerte qui est actuellement très disparate au sein des États membres. Ainsi, seuls dix États, telles la France ou l'Italie, auraient une protection juridique complète, les autres États de l'Union limitant celle-ci aux domaines financiers. La Directive élargit les secteurs d'activité protégés au-delà des marchés publics, comme les services financiers, le blanchiment de capitaux, la sécurité des produits et des transports, la sûreté nucléaire... Parmi les prescriptions, elle mentionne l'instauration de « canaux de signalement efficaces » dans tout établissement ayant plus de 50 salariés mais aussi les villes de plus de 10 000 habitants. Toute alerte oblige l'autorité ou l'établissement saisis à donner une suite dans un délai de trois mois. La protection des lanceurs d'alerte s'étendra également à quiconque leur apporte une aide.

Selon une projection réalisée par la Commission européenne, l'absence d'un dispositif efficace en faveur des lanceurs d'alerte occasionnerait une « perte de bénéfices potentiels » de l'ordre de 5,8 à 9,6 milliards d'euros par an, rien que pour les marchés publics relevant de la sphère de l'Union.

[L'UE renforce la protection des lanceurs d'alerte, \*euractiv.fr\*, 8 octobre 2019](https://euractiv.fr/fr/8-octobre-2019-lue-renforce-la-protection-des-lanceurs-dalerte)

[DIRECTIVE \(UE\) 2019/...DU PARLEMENT EUROPÉEN ET DU CONSEIL du ... sur la protection des personnes dénonçant les infractions au droit de l'Union, \*europa.eu\*](#)



## INTERNATIONAL



### **157-19-IN-01 ROYAUME-UNI : DES FAILLES DANS L'ENREGISTREMENT DES AGRESSIONS SEXUELLES**

Depuis 2016, plus d'une enquête d'agression sexuelle sur dix est incomplète, des cas de viols ayant même été classés non pas en infractions mais en « incidents ». Au total, ce serait près de 10 000 faits qui n'auraient pas été comptabilisés selon la procédure.

Depuis 2014, le nombre d'agressions sexuelles annuelles a doublé pour atteindre 60 000 plaintes en 2018. Cependant, malgré l'augmentation sensible des plaintes, les poursuites et les inculpations diminuent. Il est noté que les femmes en situation de faiblesse mentale sont celles dont les cas ont le moins de chance de faire aboutir les poursuites.

[BARR, Caelainn, « Thousands of reports inaccurately recorded by the police », \*theguardian.com\*, 19 septembre 2019](https://www.theguardian.com/uk-news/2019/sep/19/police-reports-sexual-offences)

### **157-19-IN-02 LE BOLA-WRAP 100 : UN NOUVEL OUTIL D'ENTRAVE POUR LES POLICIERS**

La police de Bell en Californie a testé un dispositif projetant une corde au niveau de la poitrine d'un suspect pour l'arrêter dans sa course. Il s'agit du Bola-Wrap 100, fabriqué aux États-Unis. La police britannique envisage de l'adopter à son tour, comme alternative au pistolet à impulsions électriques.

Il est utilisé à distance (jusqu'à huit mètres) et sans douleur pour le suspect. Cela pourrait être particulièrement efficace sur des personnes sous l'empire de produits stupéfiants ou souffrant d'une pathologie mentale, qui se montreraient agressives. Par ailleurs, il permettrait de maîtriser plus facilement une personne armée d'un couteau et de rentrer dans un temps de négociation et de retour au calme avec la personne.

[MORRIN, Steven, « Spider man type restraint touted for use by UK police causes alarm », \*the guardian.com\*, 18 septembre 2019](https://www.theguardian.com/uk-news/2019/sep/18/spider-man-type-restraint)

### **157-19-IN-03 LES RESPONSABLES DE LA POLICE BRITANNIQUE CRITIQUENT LES £10M DE CRÉDITS DÉBLOQUÉS POUR ARMER LES POLICIERS DE TASERS**

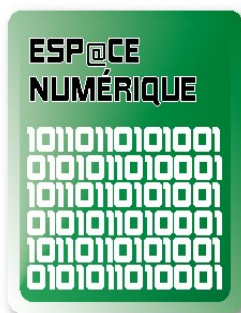
Le gouvernement britannique entend débloquer 10 millions de *livres sterling* pour équiper 10 % de policiers anglais et gallois (soit un effectif de 10 000 policiers) de pistolets à impulsions électriques, conformément au souhait des personnels sur le terrain qui le réclament depuis plusieurs années. Les associations de protection des droits de l'Homme et des dirigeants de la police s'opposent à cette décision. Le risque, selon eux, est une augmentation du climat de tension entre les policiers et la population. Ils estiment que cette somme devrait plutôt servir à la formation et à la maintenance des matériels.

En Grande-Bretagne, les policiers sont historiquement moins armés que les autres policiers européens et leur action se fait avec le consentement de la population. Cette annonce intervient dans un contexte d'augmentation des attaques à l'arme blanche et d'un durcissement de la politique gouvernementale en matière de sécurité intérieure.

[MARSH, Sarah, DODD, Vikram, GRIERSON, Jamie, « Police chiefs criticise £10m Taser rollout », \*theguardian.com\*, 27 septembre 2019](#)



## ESPACE NUMÉRIQUE



**157-19-EN-01**  
**SEPTEMBRE**

### **GOOGLE NEWS EST NÉ DES CENDRES DU 11**

À ses débuts en 1996, Google était un projet de recherche de l'Université californienne de Stanford aux États-Unis. L'objectif était de proposer une application utilisant l'algorithme PageRank qui permettait aux utilisateurs de trouver facilement et rapidement une information ou un contenu. Pour s'adapter à la demande, Google Images est mis en service en juillet 2001.

Deux mois plus tard, des avions de ligne s'abattent sur les tours du World Trade Center à New York et sur le Pentagone à Washington. Les internautes se ruent sur le moteur de recherche, mais l'index a été actualisé un mois plus tôt et les résultats ne font pas référence aux événements du jour. Devant l'afflux des requêtes non satisfaites, Google affiche un message qui renvoie à d'autres médias et crée des connexions vers le Washington Post, CNN.com et Yahoo. La démarche aboutit à une sous-rubrique qui regroupe les différents sites utiles avec les liens correspondants.

Ayant compris les besoins des internautes, les équipes de Google décident d'indexer les actualités en temps réel, suivant la logique d'un algorithme qui réagit à des mots-clés. Les résultats sont affichés automatiquement et classés en fonction de la pertinence et de la date de parution. Google News voit le jour en septembre 2002.

[DEVILLAR, Arnaud, Et des cendres du 11-septembre sortit Google News, sciencesetavenir.fr, 11 septembre 2019](http://sciencesetavenir.fr/11-septembre-2019/google-news)

### **157-19-EN-02 LES DIFFÉRENTS MOYENS MIS EN ŒUVRE PAR FACEBOOK POUR GÉRER LES CONTENUS**

C'est la veille de son audition devant le Congrès américain que Facebook a choisi de communiquer sur la mise en place, pour début 2020, d'un « comité indépendant de surveillance » chargé d'apprécier, en dernier recours, les litiges de modération concernant les contenus violents et haineux.

Réunissant une quarantaine de membres, assistés d'une équipe permanente, le comité pourra être saisi par l'auteur d'un contenu qui désapprouverait une décision de modération prise par Facebook ou Instagram. Chargé de définir l'équilibre entre la liberté d'expression et les obligations du réseau social quant à la modération des contenus hébergés, tout en respectant le droit national des différents pays, le comité rendra des décisions souveraines immédiatement applicables. Il n'aura, en revanche, aucune autorité sur les règles de modération ni sur les algorithmes employés. Les membres seront rémunérés par une fondation créée par Facebook et dont les comptes seront provisionnés pour plusieurs années de fonctionnement.

Critiqué sur sa gestion des modérations, tantôt jugé trop laxiste sur les contenus violents et la désinformation, tantôt accusé de censurer trop facilement sur la nudité, le PDG de Facebook s'est toujours défendu de vouloir et pouvoir juger seul des contenus.

Il se devait également de réagir après les attentats de Christchurch pendant lequel le terroriste a pu filmer et mettre en ligne son périple meurtrier pendant plusieurs minutes sans entrave sur Facebook Live. Le réseau social a ainsi obtenu l'accord de forces de

police britanniques et américaines pour équiper les agents de caméras individuelles lors de leurs entraînements, séances de tir et simulations d'attaques. Ces images permettront d'entraîner les algorithmes à différencier une tuerie filmée du point de vue du tireur d'une scène de film ou de jeu vidéo.

Enfin, pour pouvoir détecter les copies modifiées de ces vidéos qui circulent, notamment les « *Deepfakes* », des « systèmes d'intelligence artificielle qui permettent assez facilement, par exemple, d'insérer un visage à la place d'un autre », Facebook a annoncé avoir noué des partenariats avec des chercheurs de plusieurs universités américaines pour résoudre ce problème et améliorer son système d'intelligence artificielle (IA).

Par ailleurs, l'entreprise déclare avoir déjà supprimé plus de 26 millions de contenus islamistes depuis deux ans et banni plus de 200 suprémacistes blancs de sa plateforme.

[PIQUARD, Alexandre, Modération des contenus : la « cour suprême » de Facebook sera en place début 2020, \*lemonde.fr\*, 17 septembre 2019](#)

[VERGARA, Ingrid, Modération des contenus: la «Cour suprême» de Facebook sera prête début 2020, \*lefigaro.fr\*, 18 septembre 2019](#)

[Pour mieux détecter les tueries en direct, Facebook équipe des policiers de caméras, \*lemonde.fr\*, 18 septembre 2019](#)

[KAHN, Samuel, Facebook fait appel à la police pour entraîner ses IA à détecter les vidéos d'attaques armées, \*lefigaro.fr\*, 19 septembre 2019](#)

[Ce que prévoit Facebook pour limiter la diffusion en direct d'images terroristes, \*lemonde.fr\*, 15 mai 2019](#)

[Press association media, « Facebook teams up with police to stop live streaming of terror attacks », \*theguardian.com\*, 17 septembre 2019](#)







### **157-19-ST-01 NOUVEAU SYSTÈME D'IMAGERIE INTÉGRALE EXPÉRIMENTÉ DANS UNE STATION DU MÉTRO (STRATFORT) DE LONDRES**

Les usagers du métro de Londres ont pu expérimenter durant cinq jours le système d'imagerie intégrale du groupe « Thruvision » mis en place par la police des transports de la capitale. Cette technologie, qui se distingue de la reconnaissance faciale, peut détecter des armes à feu, couteaux et dispositifs explosifs dissimulés sous des vêtements jusqu'à une distance de 9 mètres. La police et les autorités se sont préalablement assurées que les usagers étaient informés quant à cette expérimentation.

Le dispositif ne fait pas l'unanimité auprès des Londoniens, certains estiment que les 45 000 euros consacrés à cette technologie auraient pu être investis ailleurs et que les attaques au couteau représentent une part extrêmement faible des incidents. Enfin, ce dispositif leur apparaît quelque peu totalitaire, à l'image de *Big Brother*. D'autres sont satisfaits de la détection d'armes à feu et de dispositifs explosifs.

De son côté, la société britannique Thruvision a équipé le métro de Los Angeles de son dispositif l'an dernier et est actuellement en négociation avec l'administration américaine des transports afin de le déployer au sein des aéroports aux États-Unis.

[QUINN, Ben, « Body scanners screen for weapons at Stratford station », \*theguardian.com\*, 17 septembre 2019](#)

### **157-19-ST-02 IDENTIFICATION D'UNE PERSONNE À TRAVERS UN MUR**

Jusqu'alors, il était possible de distinguer une silhouette à travers les murs grâce à la réflexion d'ondes. Aujourd'hui, des chercheurs américains ont créé un système permettant d'identifier une personne.

Baptisée XModal-ID, la technique s'appuie sur un émetteur et un récepteur Wi-Fi puis sur la mesure des ondes captées. C'est ici la démarche de l'individu analysée qui est comparée à celle d'une vidéo afin de déterminer si les deux coïncident.

Fort de sa technique, ce système de comparaison de démarche pourrait également servir à identifier un suspect en comparant le signal à la vidéo d'une scène de crime, par exemple, ou encore, dans un usage civil, il permettrait d'activer les préférences de tout un chacun dans une maison connectée (musique, température, éclairage).

[AUCLERT, Fabrice, Identifier une personne à travers les murs, c'est possible..., \*futura-sciences.com\*, 2 octobre 2019](#)

### **157-19-ST-03 DE LA VIANDE IMPRIMÉE EN 3D À BORD DE LA STATION SPATIALE INTERNATIONALE**

Après des tests menés en septembre 2019 par un cosmonaute russe, c'est une première : de la viande (bœuf, lapin) et du poisson ont été créés (et dégustés) à bord de la Station spatiale internationale (ISS) grâce à une imprimante 3D de fabrication russe et à partir de cellules biologiques fournies par des sociétés américaines et israéliennes.

Jusqu'à-là, de la viande emballée sous vide ou séchée sur Terre était emportée pour les missions, limitant la capacité d'emport de l'équipage. Il faudra, cela étant, un équipement plus complexe que l'imprimante actuelle afin de subvenir aux futurs besoins des cosmonautes lors de missions encore plus éloignées.

En juillet 2019, une imprimante 3D américaine – également utilisée par l'agence spatiale européenne – a été transportée vers la station spatiale internationale pour produire des tissus humains.

[FUTURA AVEC L'AFP-Relaxnews, Les cosmonautes à bord de l'ISS ont dégusté de la viande imprimée en 3D, futura-sciences.com, 10 septembre 2019](#)

#### **157-19-ST-04            UNE INTELLIGENCE ARTIFICIELLE DÉMASQUE UN MEURTRIER**

Il y a quelques mois en Chine, un homme étrangle sa petite amie et réussit à tromper la famille et l'employeur de cette dernière. Mais il est démasqué lors d'une demande de prêt en ligne qui demandait une identification faciale. Il avait scanné le visage de la défunte, mais une intelligence artificielle a bloqué le processus à cause de l'absence de mouvements oculaires. Les employés de l'organisme de crédit ont vérifié l'enregistrement visuel et, remarquant des ecchymoses et des marques de strangulation, ils ont immédiatement averti la police.

[SAINT AUGUSTE, Astrid, Revue de presse Asie : Il tue sa petite amie, une intelligence artificielle le démasque, sciencesetavenir.fr, 2 septembre 2019](#)

#### **157-19-ST-05            OFFENSIVE D'AMAZON SUR LES OBJETS CONNECTÉS ET « INTELLIGENTS »**

La société Amazon a annoncé la commercialisation d'une quinzaine de nouveaux produits équipés de l'assistant vocal Alexa (lunettes, bague-enceinte, micro-ondes connectés, etc). Toutefois, confrontée aux critiques, avérées semble-t-il, concernant la possibilité que des conversations privées soient enregistrées (même si c'est officiellement pour « améliorer l'expérience client » – vérifier que Alexa répond correctement aux requêtes, intégrer au programme d'IA de nouveaux éléments afin d'optimiser son apprentissage...), elle s'engage à garantir un effacement de l'ensemble des données tous les 3 mois, si l'utilisateur en fait la demande. Cette précaution ne prémunit cependant pas du risque de piratage ou d'écoute par des employés d'Amazon, les questions posées aux objets transitant nécessairement par les ordinateurs de l'entreprise. De plus, les enceintes s'activent parfois à tort, ayant cru capter « Alexa » alors qu'un autre mot est prononcé – comme, par exemple, le « ça » français.

En France seule l'arrivée sur le marché de nouvelles enceintes et d'une antenne Wi-Fi est prévue pour le moment. Mais les objets connectés, quelle qu'en soit la marque, vont inévitablement continuer à se développer et entrer peu à peu dans notre quotidien, du fait de la baisse des prix. Vendus pour « nous faciliter l'existence » et nous offrir de nombreux services, ils n'en restent pas moins des outils de ciblage publicitaire, et, pour les industriels, une « fenêtre » sur de multiples aspects de notre vie privée, « composition de notre foyer, température de notre salon, heure de coucher, profil psychologique », données de santé, etc. Ainsi, des mesures comme celle prise par Amazon restent insuffisantes et ne prouvent pas que les entreprises « arrivent à définir seules un cadre uniforme de bonne conduite ». Dans le prolongement du Règlement sur la protection des données (RGPD), il serait donc nécessaire de légiférer sur « les modalités de cryptage, de transfert et de stockage des données » et de mettre en place un conseil d'éthique.

[SIX, Nicolas, Enceintes, lunettes et bague connectées : Amazon annonce une salve de produits « intelligents », \*lemonde.fr\*, 26 septembre 2019](#)

[SIX, Nicolas, Avec des enceintes connectées, des conversations loin d'être privées, \*lemonde.fr\*, 12 avril 2019](#)

[CETKOVIC, Romuald, Pourquoi réguler l'Internet des objets doit être une priorité du législateur, \*lesechos.fr\*, 27 septembre 2019](#)





**157-19-SE-01**

### DÉCOUVERTE D'UN NOUVEL ANTIBIOTIQUE

C'est une bactérie de la famille des *Rhizobium*, jusqu'alors inconnue et présente dans des haricots sauvages (*Phaseolus vulgaris*) de la forêt tropicale mexicaine, qui produit une nouvelle molécule antibiotique. L'équipe internationale de scientifiques ayant fait sa découverte l'a baptisée *Phazociline*.

Connues pour fournir de l'azote aux plantes, ces bactéries les rendent plus robustes. La particularité cette fois est qu'elles protègent les plantes des bactéries néfastes, sensibles à la *phazociline*. Les scientifiques espèrent utiliser la bactérie comme « probiotique végétal » et protéger ainsi les plantations d'autres graines comme les pois (chiches), lentilles, arachides, soja et autres légumineuses dans un contexte d'antibiorésistance croissante des organismes.

[HERNANDEZ, Julien, Un nouvel antibiotique découvert dans la forêt tropical mexicaine, futura-sciences.com, 10 octobre 2019](http://futura-sciences.com)

### **157-19-SE-02 LA PLANÈTE N'A JAMAIS CONNU UN TEL RÉCHAUFFEMENT CLIMATIQUE – LE GROENLAND TOUCHÉ PAR UNE VAGUE DE CHALEUR INÉDITE**

Durant l'épisode caniculaire survenu à la fin du mois de juillet 2019, des températures record de quarante degrés et plus ont été ressenties en Europe du Nord. Le Groenland affichait jusqu'à 25°C. Dans de telles conditions, la calotte groenlandaise fond très rapidement. Ses glaciers auraient contribué à augmenter le niveau des océans de 13,7 millimètres depuis 1972...

Les scientifiques confirment que le réchauffement global de notre planète est exceptionnel et sans précédent. Le type de canicules récurrentes subi par l'Europe l'été dernier ne constitue pas un épisode météorologique ordinaire. Pour le confirmer, les chercheurs ont utilisé les relevés de températures, déduits à partir d'anneaux de croissance d'arbres, de carottes de glaces, de sédiments marins et de coraux, ainsi que des thermomètres modernes.

Par le passé, l'Europe et l'Amérique du Nord ont connu des épisodes climatiques hors normes. Mais ils étaient localisés à une région ou un continent. Jamais en deux mille ans les températures n'ont augmenté aussi vite ni aussi régulièrement que maintenant partout dans le monde.

[SCIENCES ET AVENIR AVEC AFP, Jamais la planète n'a connu un tel réchauffement climatique en 2000 ans, sciencesetavenir.fr, 25 juillet 2019](http://sciencesetavenir.fr)

[TASSART, Anne-Sophie, Le Groenland touché par une vague de chaleur, avec des températures qui devraient atteindre les 25°C, sciencesetavenir.fr, 1<sup>er</sup> août 2019](http://sciencesetavenir.fr)

**157-19-SE-03**

### **LA TECHNIQUE DU « BÉBÉ MÉDICAMENT »**

Dans le cadre de l'examen en première lecture de la loi sur la bioéthique, l'Assemblée nationale a voté, le 7 octobre 2019, un amendement qui met un terme à la technique dite du « bébé médicament ». Ce procédé permet l'implantation dans l'utérus de la mère, d'un

embryon sélectionné sans maladie génétique et immuno-compatible, dans le but de guérir ses frères et sœurs.

Choisir entre l'enfant à soigner et celui à naître pose un problème éthique, car envisager la venue d'un enfant dans le seul but d'en soigner un autre va à l'encontre du principe de dignité de la personne.

[SCIENCES ET AVENIR AVEC AFP, Bioéthique : l'Assemblée abandonne la technique du "bébé médicament", \*sciencesetavenir.fr\*, 8 octobre 2019](#)

#### **157-19-SE-04 EXPÉRIMENTATION DE DRONES POUR LA PULVÉRISATION DE PRODUITS PHYTOSANITAIRES**

Un arrêté publié au Journal officiel du 8 octobre 2019 encadre les conditions d'expérimentation dans l'espace et dans le temps des pulvérisations de pesticides réalisées par un drone. Cet arrêté est entré en vigueur le 9 octobre 2019 en application de l'article 82 de la loi 2018-938 *pour l'équilibre des relations commerciales dans le secteur agricole et alimentaire et une alimentation saine, durable et accessible à tous*. Seules les parcelles de terrain labellisées bio ou à Haute Valeur Environnementale (HVE) sont admises à cette expérimentation, qui court jusqu'au 30 octobre 2021. De plus, les terrains qui sont éligibles doivent avoir une pente supérieure ou égale à 30 %.

Elle vise en premier lieu à identifier les bénéfices liés à l'utilisation de drones pour limiter les risques d'accident du travail. Il s'agit aussi d'envisager un futur cadre d'application de l'usage des pesticides, par voie aérienne, sur les parcelles labellisées.

L'opérateur souhaitant réaliser une expérimentation transmet sa demande au ministre chargé de l'Agriculture en respectant notamment les règles de précaution suivantes. D'une part, les opérations d'épandage aérien ont à respecter une distance de sécurité minimale de 100 mètres à partir du bord des parcelles en présence d'habitations et de certains lieux d'activité énumérés dans l'arrêté. D'autre part, l'opérateur doit s'assurer qu'un périmètre de 500 mètres soit respecté à partir du bord des parcelles en présence de toute source, captage et réservoir d'eau.

[La France lance l'expérimentation des drones épandeurs de pesticides, \*euractiv.fr\*, 9 octobre 2019](#)

[MINISTÈRE DE L'AGRICULTURE ET DE L'ALIMENTATION, Arrêté du 26 août 2019 relatif à la mise en œuvre d'une expérimentation de l'utilisation d'aéronefs télépilotes pour la pulvérisation de produits phytopharmaceutiques, \*legifrance.fr\*, 8 octobre 2019](#)

#### **157-19-SE-05 L'ÉOLIEN POURSUIT SON ESSOR EN FRANCE**

Alors que les éoliennes sont fortement critiquées dans un livre paru le 2 octobre 2019, la profession, dans son observatoire de 2018, exprime sa satisfaction sur le développement du secteur, avec une création de 1 100 emplois supplémentaires depuis 2016. Désormais, la filière a à son actif 18 200 employés. De plus, pour les collectivités locales qui acceptent de les accueillir, elles sont devenues une manne financière, ces collectivités percevant en effet 15 000 euros en moyenne par MW installé. C'est dans le centre de la France que se concentre le plus grand nombre d'éoliennes, on en dénombre près de 8 000, dont la capacité de production en 2018 est estimée à 15 309 MW, dépassant les objectifs fixés, ce qui représente un quart du potentiel des centrales nucléaires en France. Selon une enquête réalisée par France énergie éolienne (FEE), les Français adhèrent à cette source d'énergie, 77 % souhaitent son développement.

L'ouvrage récemment publié, fortement documenté, vient assombrir ce tableau. L'auteur fustige la filière, compte tenu de la pollution générée par la fabrication des aimants des rotors, lesquels contiennent dix-sept métaux communément appelés terres rares. Profondément implantées, les éoliennes sont source de dégradation pour les sols. La rotation des pales est la cause de mortalité de divers espèces d'oiseaux, le bruit et les effets stroboscopiques sont souvent décriés par la population environnante.

Ce n'est pas la première fois que la profession est remise en cause. Elle affirme que des études sont en cours afin de trouver des solutions alternatives pour remédier à la pollution causée par l'extraction de terres rares. Des programmes sont également menés en vue d'améliorer le recyclage des pales. Elle se veut rassurante quant au bruit généré par les pales et les turbines dont les études ont révélé que le niveau des infrasons ne constituait pas de danger pour le voisinage.

Pour atteindre l'objectif fixé en 2028 dans la programmation pluriannuelle de l'énergie à savoir 34 GW, la filière de l'éolien réclame du gouvernement « une feuille de route lisible et ambitieuse » en vue d'accélérer l'implantation des éoliennes sur le territoire.

[REVOL, Michel, L'éolien poursuit son essor en France, \*lepoint.fr\*, 9 octobre 2019](#)

### **157-19-SE-06 LE CEFE MISE À SON TOUR SUR LE PHOTOVOLTAÏQUE**

Le Centre d'entraînement à la forêt équatoriale (CEFE) de l'armée de Terre en Guyane emboîtera le pas, après le camp de la Valbonne (Vaucluse), de la transition écologique. Les militaires du 3<sup>e</sup> régiment étranger d'infanterie (3<sup>e</sup> REI), implanté au cœur de la jungle, pourraient bénéficier au cours de l'année 2020 d'une centrale photovoltaïque hybride. À ce jour, pour leur production d'énergie, ils dépendent de deux générateurs électriques qui fonctionnent de manière alternative 24/24. Cette acquisition par le ministère des Armées présente trois intérêts, l'optimisation d'un gisement solaire favorable, l'amélioration de la performance énergétique et une réduction conséquente de la consommation de carburant pour l'alimentation des groupes électrogènes. Pour éviter toute pénurie électrique, il est convenu que le titulaire du marché forme sur place des opérateurs aux opérations sommaires de maintenance.

Toutefois, la livraison de cette installation dépendra de la validation des trois planifications annuelles de livraisons maritimes. La quantité de panneaux solaires dépendra du voltage des panneaux proposés par l'industriel, lequel devra prendre en compte, d'une part, la consommation moyenne journalière du CEFE qui est d'environ 430 KWh par jour pour 40 personnes et, d'autre part, l'accueil de stagiaires qui théoriquement s'élève à 200, sachant que la limite haute atteint environ 100 personnes sur le site. Une zone de 1 600 m<sup>2</sup> sera laissée à disposition pour la mise en place des infrastructures. Le ministère des Armées prévoit, en cas d'alerte cyclonique, une mise en sécurité des modules photovoltaïques et des batteries dans des containers adaptés.

[GAIN, Nathan, Le CEFE mis à son tour sur le photovoltaïque, \*forcesopérations.com\*, 14 octobre 2019](#)

### **157-19-SE-07 L'INTELLIGENCE ARTIFICIELLE, PILOTE DE LA FLEXIBILITÉ ÉLECTRIQUE**

Face aux évolutions technologiques qu'engendre le développement des énergies renouvelables et des réseaux qui y sont liés, l'intelligence artificielle propose une large palette de solutions. Depuis 2010, l'Agence de l'environnement et de la maîtrise de l'énergie (ADEME) a financé 28 expérimentations sur les réseaux électriques intelligents

pour un montant de 120 millions d'euros. Deux projets phares ont été menés en Vendée (projet Smart Grid ) et en Bretagne (projet Solenn).

Le projet Smart Grid Vendée a été dirigé par le Syndicat départemental d'énergie et d'équipement de la Vendée (SYDEV) durant cinq années sur l'ensemble du département. Cette expérimentation a permis de constater que la supervision des installations engendre des économies substantielles sur la facture énergétique. Selon l'ADEME, l'installation de domotique peut faire baisser la facture énergétique jusqu'à 10 %.

L'expérience a également convaincu les sociétés « Vendée Énergie » et « Enedis » de conclure les premiers contrats de raccordements alternatifs (faisant ainsi l'économie d'un raccordement en fonction de la puissance maximale toujours très coûteux)

Dans le cadre du projet Solenn mené à Lorient auprès de 900 usagers, l'agence locale de l'énergie de Bretagne sud a mené plusieurs actions visant à accompagner les foyers équipés d'installations domotiques. Une économie moyenne de 7 % a pu être ainsi réalisée sur la facture énergétique.

Selon la directrice des formations et de l'innovation au Conservatoire national des arts et métiers des Pays de la Loire, la pleine mobilisation des citoyens sur le sujet n'est pas acquise et les actions d'information et de pédagogie restent essentielles (l'exemple des compteurs Linky reste emblématique) .

L'ADEME a engagé en 2018 près de 30 % de son budget total de 400 millions d'euros sur les expérimentations sur les réseaux électriques intelligents.

[POIRIER, Anne-Claire, L'intelligence artificielle, pilote de la flexibilité électrique, lemoniteur.fr, 3 septembre 2019](#)

## **157-19-SE-08 LES RIVIÈRES VOLANTES, DES FLEUVES QUI NE MANQUENT PAS D'AIR**

Les rivières volantes sont des phénomènes atmosphériques qui ont pu être observés, notamment dans la forêt amazonienne du Brésil. Ces volutes géantes sont la plupart du temps parfaitement invisibles et sont générées par l'évapotranspiration des arbres. Dans la forêt amazonienne, les arbres émettent quotidiennement 20 milliards de tonnes de vapeur d'eau alors que le fleuve Amazone charrie 17 milliards de tonnes d'eau par jour. Ces nuages de vapeur progressent de l'Atlantique vers la cordillère des Andes où ils retombent dans les cours d'eau qui alimenteront à leur tour le fleuve Amazone.

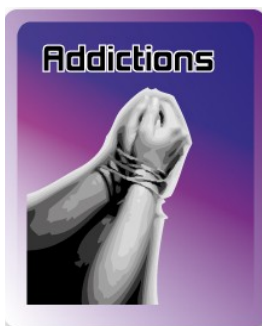
Des nuages de vapeur se créent sous l'influence de changements de pression entre l'océan Atlantique et la forêt (la vapeur d'eau monte jusqu'à 4 000 mètres d'altitude, le froid provoque sa condensation sous forme liquide). Ces curiosités de la nature revêtent une importance capitale pour l'humanité et sont indispensables pour les écosystèmes locaux (dans les zones forestières continentales de l'Amazonie, jusqu'à 70 % des précipitations proviennent de la forêt, et non directement de l'océan).

Toutefois, ces « rivières volantes » restent sous la menace de la déforestation galopante à laquelle se livre le Brésil, dénonce un spécialiste du climat et de l'écosystème amazonien.

[GOUBET, Fabien, Les rivières volantes, des fleuves qui ne manquent pas d'air, letemps.ch, 11 octobre 2019](#)



## ADDICTIONS



### **157-19-AD-01 LA POLICE DU PAYS DE GALLES DU NORD OFFRE AUX TOXICOMANES UN PROGRAMME DE RÉHABILITATION PLUTÔT QU'UN SÉJOUR EN PRISON**

Les individus arrêtés pour possession de drogue ne seront plus automatiquement poursuivis, mais bénéficieront d'un plan de prévention avec des cours portant sur l'usage de stupéfiants pendant un an.

À l'issue des 12 mois, s'il n'y a pas de récurrence, il n'y aura ni poursuite, ni inscription au casier judiciaire.

Le responsable policier ayant pris cette initiative a appelé à une légalisation et régularisation de toutes les drogues, prétendant que cela serait la solution pour éradiquer ce type de trafic.

Il réclame l'ouverture de lieux de consommation autorisant la prise de drogue dans un environnement stérile et sécurisé, loin du public. Le responsable policier estime également que la drogue devrait être distribuée en pharmacie.

[MACDONALAD, Henry, « North Wales police offer drug users rehab instead of prison », \*theguardian.com\*, 7 octobre 2019](https://www.theguardian.com/uk-news/2019/oct/07/north-wales-police-offer-drug-users-rehab-instead-of-prison)

### **157-19-AD-02 PLAN NATIONAL DE LUTTE CONTRE LES STUPÉFIANTS**

Le gouvernement français a présenté, le 17 septembre 2019, un plan national de lutte contre les stupéfiants, décliné en 55 mesures. L'objectif global est de renforcer la coopération et la coordination, d'une part, entre les ministères de l'Intérieur, de la Justice, de l'Action et des Comptes publics, des Affaires étrangères, et des Armées et, d'autre part, avec les pays européens, Europol et Interpol.

L'actuel Office central pour la répression du trafic illicite des stupéfiants (Ocrtis) sera dissous le 1<sup>er</sup> janvier 2020 et remplacé par l'Office anti-stupéfiants (Ofast). Il sera constitué de 3 pôles, dirigés par un policier, un gendarme et un douanier (150 enquêteurs seront affectés au pôle opérationnel) et doté de 16 antennes territoriales en métropole et dans les outre-mers. Les cellules du renseignement opérationnel sur les stupéfiants (CROSS), créées en juin 2019 après une expérimentation fructueuse menée à Marseille depuis 2015, devront être toutes opérationnelles d'ici la fin de l'année ; c'est sur elles que s'appuiera le « pilotage renforcé de la lutte contre les stupéfiants ». Les citoyens seront également mis à contribution, via une plateforme, d'abord expérimentale, permettant de signaler, de manière anonyme, des points de vente. Les délinquants pourront être exclus des territoires par interdictions judiciaires, expulsions locatives et reconduites à la frontière (pour ceux qui sont en situation irrégulière). L'effort devra porter aussi sur la lutte contre le blanchiment et sur une augmentation de la saisie des avoirs criminels, dont seulement 10 % aujourd'hui sont issus du trafic de drogues, alors que ce dernier représenterait un chiffre d'affaires de 3,5 milliards d'euros. Enfin, le plan prévoit un volet prévention, qui doit parvenir à « casser l'image festive de la drogue », à faire prendre conscience par les usagers de ses dangers sanitaires et par les « petits trafiquants » des risques auxquels ils s'exposent, tant sur le plan pénal que pour leur intégrité physique en cas de règlements de compte entre clans ou en interne.



[MINISTÈRE DE L'INTÉRIEUR, Plan national de lutte contre les stupéfiants, \*interieur.gouv.fr\*, 17 septembre 2019](#)  
[Trafic de stupéfiants : un plan d'action «de l'international à la cage d'escalier», \*leparisien.fr\*, 17 septembre 2019](#)



## SOCIÉTÉ



### **157-19-SO-01 COMMENT REPÉRER LES HOMMES QUI TUENT LEUR PARTENAIRE**

En 2017, au niveau mondial, ce seraient près de 30 000 femmes qui auraient été tuées par leur partenaire. Une chercheuse britannique a mis en évidence, sur la base de l'étude de près de 372 cas de meurtres de conjoint commis au Royaume-Uni, une chronologie criminelle que semblent suivre les auteurs.

Cette chronologie serait une succession de huit étapes que suivraient méthodiquement les auteurs. Des antécédents de l'auteur au meurtre en passant par la rencontre, la prise de contrôle de l'auteur sur sa victime, les facteurs déclencheurs de violence, l'escalade de la violence, la planification de l'acte, sont des étapes qui semblent, selon la chercheuse, pouvoir être repérées pour être prises en compte.

*NDR : Le travail de cette chercheuse est d'actualité et pose la question de la détection. En privilégiant celle de l'auteur qui est susceptible de passer à l'acte, à celle du risque que court une victime, il est probable que l'efficacité des dispositifs d'intervention soit meilleure.*

[Comment repérer les hommes qui tuent leur partenaire, \*bbc.com\*, 9 septembre 2019](https://www.bbc.com/news/health-51414141)

### **157-19-SO-02 TESTS GÉNÉTIQUES RÉCRÉATIFS**

Le 4 octobre 2019, l'Assemblée nationale a proposé, dans le cadre de l'examen du projet de loi bioéthique, l'interdiction de la publicité – à la télévision ou en ligne – pour les tests génétiques « récréatifs ». Prohibés en France et en Pologne au niveau européen, ils sont en principe sanctionnés d'une amende de 3 750 euros, dès lors qu'ils ne répondent pas à des besoins médicaux, de recherche ou judiciaires. Environ 100 000 Français y ont pourtant recours chaque année, via des sociétés étrangères, grâce à un simple kit acheté sur Internet recherchant leurs origines : patrimoine géographique, historique, paternité, etc. Certains élus prônent leur légalisation, avançant l'avantage de la constitution d'une banque de données au-delà de l'hypocrisie que leur interdiction génère. D'autres soulignent qu'ils apportent parfois de fausses données, notamment en termes de médecine prédictive, les individus s'alarmant à tort de maladies dont ils seraient porteurs.

[SCIENCES ET AVENIR ET AFP, « Bioéthique : l'Assemblée interdit la publicité pour les tests génétiques " récréatifs " », \*sciencesetavenir.fr\*, 4 octobre 2019](https://www.sciencesetavenir.fr/science/genetique/2019/10/04/bioethique-lassemblee-interdit-la-publicite-pour-les-tests-genetiques-recreatifs_11414141)

### **157-19-SO-02 UNE CHARTE POUR UNE REPRÉSENTATION MIXTE DES JOUETS**

La secrétaire d'État auprès du ministre de l'Économie et des Finances a signé mardi 24 septembre 2019 une *Charte pour une représentation mixte des jouets* avec les industriels, les distributeurs et les associations. Son but : gommer les stéréotypes de genre et lutter contre le sexisme dans l'univers enfantin.

Le cliché des poupées pour les filles et des voitures pour les garçons tend à s'estomper au profit d'un « label pour tous » évitant des caractères trop « excluants », avec notamment la

féminisation des jeux de construction ou des figurines par exemple, ou la fin des indices de cloisonnement dans les rayons et les catalogues.

La charte prévoit également la formation des vendeurs et une sensibilisation des différents consommateurs pour plus de souplesse.

[Jouets genrés : le gouvernement signe une charte pour lutter contre le sexisme, \*l'express.fr\*, 24 septembre 2019](#)



## BRÈVES



157-19-BR-01

### UNE INITIATION AUX SCIENCES PAR LE JEU

C'est à l'occasion de la fête de la science en octobre 2019 que le Commissariat à l'énergie atomique et aux énergies alternatives (CEA) a présenté son premier jeu vidéo. Conçu pour les jeunes, *Le prisonnier quantique* a pour but de transmettre la culture scientifique à travers une héroïne prénommée Zoé, partie sur les traces d'un scientifique disparu 60 ans auparavant suite à une mystérieuse expérience. En effet, celui-ci aurait découvert comment modifier la *constante de Planck*, régissant entre autres la taille des atomes. Chaque énigme à résoudre est scientifiquement pensée, qu'il s'agisse de physique, de chimie, d'énergie ou encore de robotique. Les niveaux de difficulté varient et ce n'est qu'après avoir résolu un mécanisme de réflexion que le joueur aura accès à une petite vidéo pédagogique expliquant ses principes scientifiques.

[GAUBERT, Camille, Découvrez "Le Prisonnier Quantique", le jeu de science-fiction fait par des scientifiques, sciencesetavenir.fr, 4 octobre 2019](#)



## LES COUPS DE CŒUR DU CENTRE DE DOCUMENTATION



### Conseil bibliographique

**LA FIN DE L'INDIVIDU, PAR GASPARD KOENIG, ÉDITIONS DE L'OBSERVATOIRE LE POINT, SEPTEMBRE 2019**



Quel danger pourrait faire peser l'intelligence artificielle sur nos sociétés et sur nos libertés individuelles ? Gaspard KOENIG, enseignant à Sciences Po Paris, a recueilli le témoignage de 120 personnalités issues d'horizons variés, qui nous livrent leurs sentiments et expériences sur l'hypothétique fin de l'individu et de son libre arbitre.



## RÉDACTEURS ET PARTENAIRES



1. G<sup>al</sup> d'armée (2s) Marc WATIN-AUGOUARD, CREOGN, Directeur (Ligne éditoriale) ;
2. COL Dominique SCHOENHER, CREOGN, rédacteur en chef (Droit, international, libertés publiques) ;
3. LCL Jean-Marc JAFFRÉ, CREOGN (International, pratiques policières, société) ;
4. CEN Jérôme LAGASSE, CREOGN (Droit, libertés publiques, intelligence économique, technologies) ;
5. CDT Benoît HABERBUSCH, CREOGN (Défense, sécurité publique, international) ;
6. MDL Aurélie HONORÉ, CREOGN (Sciences, technologies) ;
7. Mme Patricia JEAN-PIERRE (Pénal, pénitentiaire, criminologie) ;
8. M. Lionel MARTINEZ, CREOGN (Pénitentiaire, écologie, environnement durable) ;
9. Mme Odile NETZER, CREOGN (Faits sociaux contemporains, société, idées) ;
10. Mme Évelyne GABET, CREOGN (Défense, international, environnement durable).

